

# POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DE L'OUEST DES VOSGES

## Compte rendu de la réunion du comité syndical du 29 janvier 2019 à Vittel

L'an 2019, le 29 janvier à 17h30, les membres du comité syndical du PETROV, dûment convoqués par le Président du PETROV, Jean-Luc COUSOT, le 23 janvier 2019, se sont réunis en mairie de Vittel.

Nombre de Délégués en exercice : 17 - Présents : 15 - Votants : 15

Présents : Madame VIGNOLA Jacqueline et Messieurs COUSOT Jean-Luc, DUBOIS Claude, HUEL Jean-Luc, LALLEMAND Michel, LECLERC Simon, MAILLARD Dominique, MARTIN François, NOVIANT Patrice, PERRY Franck, PREVOT Christian, SAUVAGE Guy, SEJOURNE Yves, THIRIAT Daniel, THOMAS Jean-Marie

Secrétaire de séance : MAILLARD Dominique

Assistaient à la séance : FLESCHE Megan et SCHICKEL Mathieu

Le Président constate que le quorum est atteint : 15 présents, et que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Promotion touristique 2019 ;
2. Modification des statuts ;
3. Compte de gestion 2018 ;
4. Compte administratif 2018 ;
5. Affectation des résultats 2018 ;
6. Débat d'orientation budgétaire 2019 ;
7. Questions et informations diverses.

### • Approbation du procès-verbal de la réunion précédente (VOTE : unanimité) ;

#### 1. Promotion touristique 2019

Le Président présente au comité syndical le projet de promotion touristique du territoire pour l'année 2019. Ce projet s'inscrit dans la continuité des actions réalisées en 2018, il a pour but d'entreprendre une véritable opération de promotion touristique à échelle du territoire ce qui est une première sur l'Ouest des Vosges. Ce plan de promotion comprend plusieurs actions :

- soirée de lancement de la destination " Plaine des Vosges, Plaine de vie " ;
- réalisation de divers supports de communication (goodies, kakémonos...) ;
- promotion de la destination sur des salons touristiques.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet de promotion touristique du territoire (soirée de lancement, supports de communication, salons touristiques) et son plan de financement prévisionnel ;
- autorise le Président à solliciter une subvention auprès du FEADER au titre du programme LEADER Ouest Vosgien 2014-2020 ;
- décide de prendre à sa charge l'autofinancement imposé par les cofinanceurs ;
- s'engage à couvrir les dépenses qui ne seraient pas prises en compte par les cofinanceurs ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

# POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DE L'OUEST DES VOSGES

## 2. Modifications de statuts

Le Président présente au comité syndical les modifications de statuts du PETRoV. Il précise que cette modification des statuts doit faire l'objet d'une délibération et propose aux membres de l'assemblée d'approuver la modification des statuts du PETRoV en modifiant l'article suivant :

### Article 1 : Dénomination et composition

Conformément aux dispositions des articles L. 5741-1 à L.5741-5 du Code Général des collectivités territoriales, un pôle d'équilibre territorial et rural est constitué par accord entre les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre suivants :

Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien

Communauté de Communes de Mirecourt Dompain

Communauté de Communes Terre d'eau

Le pôle d'équilibre territorial et rural est dénommé PETR de l'Ouest la Plaine des Vosges.

Le Président précise ensuite que chaque Conseil Communautaire des communautés de communes membres dispose de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération pour se prononcer sur ces nouveaux statuts.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°256/2015 du 19 mars 2015 portant création du pôle d'équilibre territorial et rural de l'ouest des Vosges ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2801/2016 du 5 décembre 2016 portant modification des statuts du pôle d'équilibre territorial et rural de l'ouest des Vosges ;

Vu l'arrêté préfectoral n°190/2018 du 25 janvier 2018 portant modification des statuts du pôle d'équilibre territorial et rural de l'ouest des Vosges ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- émet un avis favorable aux modifications proposées ci-dessus ;
- adopte les modifications proposées ci-dessus à compter du 1er juin 2019 ;
- charge le Président de transmettre la présente délibération à chaque communauté de communes membre qui disposera d'un délai de 3 mois à compter de la notification des présentes pour se prononcer sur la modification des statuts du PETRoV, étant précisé qu'à défaut de délibération dans ce délai la décision de la communauté de communes sera réputée favorable ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## 3. Compte de gestion 2018

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2018 ;
- précise que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

# POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DE L'OUEST DES VOSGES

## 4. Compte administratif 2018

Le comité syndical réuni sous la présidence de Monsieur PERRY Franck, le Président Jean-Luc COUSOT ayant quitté la salle, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par le Président, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, moins une voix le Président étant sorti, adopte le compte administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

### Fonctionnement :

#### Dépenses :

Prévus : 215 016,00 €

Réalisé : 154 625,03 €

Reste à réaliser : 0 €

#### Recettes :

Prévus : 197 410,71 €

Réalisé : 147 686,89 €

Reste à réaliser : 0 €

### Investissement :

#### Dépenses :

Prévus : 62 171,10 €

Réalisé : 1 007,80 €

Reste à réaliser : 0 €

#### Recettes :

Prévus : 61 406 €

Réalisé : 1 406 €

Reste à réaliser : 0 €

**Résultat de clôture de l'exercice : - 6 539,94 €**

Investissement : 398,20 €

Fonctionnement : - 6 938,14 €

**Résultat cumulé : + 87 202,23 €**

Résultat cumulé Investissement : 1 163,30 €

Résultat cumulé Fonctionnement : 86 038,93 €

## 5. Affectations des résultats 2018 au budget primitif 2019

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents décide d'affecter les résultats 2018 du budget principal en report au budget primitif principal 2019 :

	Dépenses	Recettes
report 002	F	86 038,93 €
report 001	I	1 163,30 €

- décide d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette délibération.

## 6. Débat d'orientation budgétaire 2019

Le Président rappelle qu'un Débat d'Orientation Budgétaire doit intervenir pendant la période de deux mois précédent l'adoption du budget.

### Synthèse des objectifs pour l'année 2019 :

1. Mettre en œuvre le **projet de territoire** du PETER pour le compte et en partenariat avec les 3 communautés de communes membres ;
2. Mettre en œuvre la gestion et de l'animation du **programme LEADER** ;

# POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DE L'OUEST DES VOSGES

3. Mettre en œuvre le **contrat de ruralité** ;
4. Mettre en place un **conseil de développement mutualisé** avec les communautés de communes qui ont l'obligation d'en créer un ;
5. Favoriser le **développement économique** du territoire ;
6. Favoriser le **développement touristique** du territoire ;
7. Mettre en réseaux les **maisons de services au public** du territoire ;
8. Réunir la **conférence des maires**, qui réunit les maires des communes situées dans le périmètre du PETR ;
9. Établir une **veille sur les appels à projets** et apporter une **assistance technique** aux communautés de communes et aux porteurs de projets sur l'ensemble du territoire ;
10. Traduire ces orientations dans le fonctionnement administratif et technique du PETR ;
11. **Maintenir la cotisation** à 1,5 euros par habitant.

Aucun autre orateur ne souhaitant s'exprimer, le Président déclare clos le Débat d'Orientation Budgétaire.

## 7. Questions et informations diverses.

### **Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) :**

A ce jour le diagnostic est validé par la Région, les axes de développement doivent être approfondis et affinés (à ce titre une réunion du groupe de travail développement économique est organisé le 18/02).

Une signature du document final pourrait être envisagée lors d'une conférence des Maires du PETR en présence du Président de la Région.

### **Opération Collective en Milieu Rural - FISAC (Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce) :**

9 dossiers de subventions ont été accordés lors du comité de pilotage du 13/12/2018 pour un montant total de 84 485 euros d'aides prévisionnelles pour 690 000 euros d'investissements.

6 dossiers sont prêts à être présentés en comité de pilotage.

A ce jour 44 lettres d'intentions ont été réceptionnées.

A noter la démission de l'animateur mutualisé sur les 3 communautés de communes à compter du 28 février 2019. Un nouveau recrutement va être lancé rapidement.

### **Contrat de ruralité :**

Une réunion de pré-programmation du contrat de ruralité 2019 s'est tenue le mardi 29 janvier à 16h en présence du bureau du PETR (Jean-Luc COUSOT Président et ses Vice-présidents : Franck PERRY, Simon LECLERC, Guy SAUVAGE, Christian PREVOT, Yves SEJOURNE), les DGS des 3 communautés de communes et les services de l'Etat (M. le Sous-préfet de Neufchâteau et sa secrétaire générale, M. PETIT Hervé et Mme RUER Carole du service de l'animation des politiques publiques).

A ce jour l'enveloppe financière n'est pas encore arrêtée, d'après les services de l'Etat la reconduction de l'enveloppe 2018, à savoir 679 224 €, est envisageable.

Cette 1<sup>ère</sup> réunion de pré-programmation a permis d'établir une liste prévisionnelle des projets à financer au titre du contrat de ruralité 2019 et à procéder à une articulation avec les autres dotations de l'Etat : DETR et FSIL.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h30.